



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Département des Etudes Economiques et de la Monnaie**  
Direction de la Recherche et de la Statistique  
Service de la Balance des Paiements

---

**Séminaire sur les comptes nationaux et l'analyse des agrégats  
macroéconomiques, organisé par AFRISTAT  
(Bamako, du 15 au 19 septembre 2008)**

**COMMUNICATION DE LA BCEAO RELATIVE A LA PRESENTATION DE LA  
BALANCE DES PAIEMENTS**

---



Septembre 2008

Dans un monde où les économies nationales sont de plus en plus interdépendantes, en raison de la tendance à la libéralisation et à l'intégration des marchés, notamment financiers, l'analyste comme le décideur ont besoin de statistiques de balance des paiements récentes, fiables et exhaustives, établies selon une méthodologie normalisée. L'évaluation de la position extérieure du pays à l'aide de la balance des paiements constitue une étape essentielle de l'élaboration de la politique économique.

La balance des paiements est définie comme un état statistique où sont systématiquement retracées, pour une période donnée, les transactions d'une économie avec le reste du monde. Ces transactions portent sur les biens, services et revenus, les créances financières sur le reste du monde ou les engagements financiers envers celui-ci, ainsi que les transferts sans contrepartie.

Les principaux emplois de la balance des paiements peuvent se résumer comme suit :

- *Outil d'aide à la décision et de formulation de politique nationale et internationale* : l'un des principaux objectifs d'une balance des paiements consiste à mettre en évidence la politique économique à suivre, en vue de rectifier le déséquilibre extérieur.
- *Outil d'analyse macroéconomique* : les données de balance des paiements servent à étudier analytiquement les relations avec l'extérieur (causes des déséquilibres des paiements, relation entre le commerce de marchandises et l'investissement direct, les problèmes d'endettement extérieur, lien entre les taux de change et les flux de transactions courantes et d'opérations financières, etc.)
- *Outil de programmation financière* : les données sur les transactions extérieures sont largement utilisées en même temps que d'autres variables, pour établir les projections de l'évolution de la balance des paiements, en vue de déterminer la viabilité financière d'une économie.
- *Outil de détermination des agrégats économiques* : les statistiques de la balance des paiements sont en particulier indispensables pour établir celles qui se rapportent aux divers volets de la comptabilité nationale, par exemple les comptes de production, les comptes de distribution de revenus, le compte de capital et le compte financier.

Cette présentation se propose d'indiquer de manière succincte, le cadre comptable et les principaux concepts utilisés pour l'élaboration de la balance des paiements, ainsi que les outils d'analyse des comptes extérieurs. Elle décrit dans la dernière partie, les procédures d'élaboration de la balance des paiements dans les pays de l'UEMOA.

## **I. PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS**

Les principes d'établissement de la balance des paiements sont retracés dans la cinquième édition du Manuel du FMI d'élaboration de la balance des paiements, publiée en 1993. Les objectifs visés à travers la publication de cette cinquième édition du Manuel étaient, entre autres, de normaliser les concepts, définitions et classifications adoptés dans les comptes extérieurs, de prendre en compte le développement des opérations financières, mais également d'assurer au maximum la conformité avec les principes du Système de Comptabilité Nationale (SCN), à travers notamment le compte du Reste du Monde. Ainsi, le Manuel de la balance des paiements et le SCN concordent presque en tous points, notamment en ce qui concerne la définition des unités résidentes, l'évaluation des transactions ou les principes d'enregistrement.

### **1.1 Le concept de résidence**

La balance des paiements retrace les transactions entre les résidents et les non-résidents. Dans l'optique de la balance des paiements, la résidence est déterminée par le pôle d'activité économique des parties à la transaction et non par leur nationalité. Ce principe est conforme à celui appliqué par le SCN.

Les **particuliers** sont généralement considérés comme des résidents s'ils vivent au pays depuis au moins un an ou prévoient d'y séjourner pendant au moins un an. Les non-résidents englobent les visiteurs (touristes, équipages de navires ou avions, travailleurs saisonniers, etc...), les travailleurs frontaliers (qui sont considérés comme résidents du pays dans lequel ils vivent), les diplomates, agents consulaires, militaires étrangers en poste dans le pays, quelle que soit la durée de leur séjour, ainsi que les étudiants.

Les **entreprises** sont considérées comme des résidents si elles font des affaires et ont au moins un établissement de production dans le pays. Les filiales des sociétés étrangères sont considérées comme des résidents du pays où elles exercent leurs activités et non du pays où est installée la société mère.

Les **administrations publiques** nationales, régionales ou locales et leurs organismes sont des résidents. Les ambassades et les bases militaires à l'étranger du pays concerné sont également des résidents.

L'usage de cette notion de résidence donne lieu à des ajustements dits de champ couvert.

## 1.2 Les principes comptables

La convention de base de l'établissement de la balance des paiements est celle de l'enregistrement en partie double. Dans un tel système, toute transaction enregistrée doit donner lieu à deux inscriptions de montants égaux, l'une au crédit, l'autre au débit. Ce sont des conventions comptables qui déterminent quelles transactions sont enregistrées au crédit et au débit. D'une manière générale, une baisse des avoirs réels ou financiers se traduit par une inscription au crédit et une hausse, par un enregistrement au débit. Pour les engagements, une augmentation s'inscrit au crédit et un repli au débit. L'enregistrement des différentes opérations avec l'extérieur peut ainsi se résumer comme suit.

<i>Inscription en crédit</i>	<i>Inscription au débit</i>
Exportations de biens et services	Importations de biens et services
Revenus reçus	Revenus payés
Augmentation des engagements financiers	Augmentations des avoirs financiers
Diminution des avoirs financiers	Diminution des engagements financiers

Il existe cependant dans la balance des paiements une catégorie de transactions qui sont à sens unique. Il s'agit des **transferts sans contrepartie** reçus ou effectués par un pays. Supposons, par exemple que les Etats Unis fassent un don au Bénin de tracteurs agricoles. Les transactions ne donnant lieu à aucune contrepartie financière sont classées à la balance des paiements dans une catégorie intitulée « transferts ». Dans cet exemple, les tracteurs seraient enregistrés dans les importations (débit) dans les comptes du Bénin et une inscription au poste des transferts (crédit) rendrait compte de leur mode de « paiement ». En général, tous les transferts sans réciprocité de valeurs économiques donneront lieu à une écriture de contrepartie soit au poste des transferts courants, soit à celui des transferts de capital.

## 1.3 Période et moment d'enregistrement

Dans le Manuel de la balance des paiements, comme dans le SCN, le moment d'enregistrement des transactions est celui qui est retenu en comptabilité sur la base des droits constatés. Celle-ci stipule que les transactions internationales sont enregistrées au moment du transfert de propriété. Dans la pratique, les deux inscriptions occasionnées par une transaction sont des données fournies indépendamment par des sources et des relevés comptables différents, pouvant se traduire par des décalages temporels. L'application du principe de transferts de propriété donne ainsi lieu à des ajustements dits de chronologie.

---

## 1.4 Evaluation

Une transaction doit être évaluée au prix du marché, correspondant au prix convenu entre un acheteur et un vendeur agissant de plein gré et indépendant l'un de l'autre. Des ajustements dits de valeur sont opérés au titre de l'application de ce principe, notamment pour les opérations entre entreprises apparentées. En ce qui concerne l'enregistrement des échanges commerciaux, les exportations et importations sont enregistrées franco à bord (FAB), c'est-à-dire que le coût du transport au-delà du port de sortie n'est pas inclus dans la valeur des biens. Si, pour des raisons d'ordre pratique les importations sont comptabilisées par la douane sur la base « coûts, assurances et fret » (C.A.F.), il y a lieu d'estimer les importations sur la base « F.A.B. », en se fondant sur les coûts moyens de transport et d'assurance.

## II - STRUCTURE ET RUBRIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS (voir tableaux en annexes 1 et 2)

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte des transactions courantes ;
- le compte de capital et d'opérations financières ;
- un poste erreurs et omissions qui est un poste d'ajustement, dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des écarts, des oublis ou des décalages de période.

### 2.1 Le compte des transactions courantes

Ce compte (aussi dénommé compte courant), regroupe les transactions relatives aux biens, aux services, aux revenus et aux transferts courants.

- les **biens** sont classés en 4 catégories distinctes :
    - marchandises générales : cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est établie à partir des statistiques douanières sur lesquelles certains ajustements (champs, valeur, déduction du fret du montant des importations, etc.) sont effectués ;
    - biens importés ou exportés pour transformation : il s'agit des travaux de transformation sur les biens, tels que le raffinage de pétrole ou le traitement des produits textiles ;
    - réparation de biens : il s'agit des activités de réparation comportant un travail effectué par des résidents sur des biens meubles appartenant à des non-résidents, tels que les navires et les avions ;
    - achats de biens dans les ports par les transporteurs : il s'agit notamment des achats de biens à l'étranger (carburants, approvisionnements) par des transporteurs résidents ;
  - les **services** regroupent plusieurs postes, dont les transports, les voyages, les services financiers, d'assurance, de communication et les services aux administrations publiques ;
  - les **revenus** englobent la rémunération des salariés et des investissements. A titre d'exemples, il peut être cité les paiements de salaires et les traitements des résidents qui ont travaillé à l'étranger pendant moins d'un an, les intérêts sur la dette extérieure et les dividendes procurés par les investissements étrangers ;
  - les **transferts courants** constituent la contrepartie comptable de biens, services, capitaux
-

exportés ou importés sans contrepartie apparente ou mesurable. Il sont ventilés entre le secteur des administrations publiques et les autres secteurs. Ceux des administrations publiques comprennent les aides non remboursables en espèces ou en nature reçues des autres administrations publiques ou des organisations internationales. Les transferts courants des autres secteurs sont essentiellement constitués des envois de fonds des travailleurs et des dons des ONG.

## 2.2 Le compte de capital et d'opérations financières

Il a deux composantes :

- le compte de capital correspondant au compte de capital du Système de Comptabilité Nationale (SCN) ;
- le compte d'opérations financières équivalant au compte financier du SCN.

Le compte de capital regroupe les transferts de capital qui comprennent les remises de dettes, les dons en biens d'équipement ou destinés à en acquérir et les acquisitions ou cessions d'actifs non financiers non produits (achats de brevets, licences, achats d'immeubles par les ambassades).

En ce qui concerne le compte d'opérations financières, on distingue quatre catégories fonctionnelles :

- *Les investissements directs* sont ceux qu'une entité non-résidente effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre les entreprises apparentées (bénéfices réinvestis, emprunts et prêts). La notion d'intérêt durable suppose l'existence d'une relation à long terme et que l'investisseur ait une influence sur la gestion de l'entreprise. Le critère retenu à cet égard est que l'investisseur direct doit détenir **au moins 10%** des actions ou des droits de vote de l'entreprise dans laquelle il investit.
- *Les investissements de portefeuille* comprennent les titres de participation et les titres de créance, ces derniers étant eux mêmes subdivisés en obligations et autres titres d'endettement, instruments du marché monétaire et produits financiers dérivés.
- Les *autres investissements* englobent les emprunts de l'Etat, les crédits commerciaux et la plupart des transactions entre les banques commerciales du pays et le reste du monde.
- Les *avoirs de réserve* sont les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle des autorités monétaires pour leur permettre de financer les déséquilibres de paiements ou d'intervenir pour en réduire l'ampleur. Les avoirs de réserve sont constitués des créances brutes en or monétaire et en devises, des avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) et de la position nette de réserve à l'égard du FMI.

## III. OUTILS D'ANALYSE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

### 3.1 Soldes caractéristiques de la balance des paiements

L'un des principaux objectifs de la balance des paiements est de mettre en évidence un déséquilibre extérieur qu'il y'a lieu de corriger. Cependant, selon le principe de la comptabilité en partie double, le total des montants enregistrés au crédit doit être égal à la somme des valeurs retracées au débit, de sorte que le solde de la balance des paiements doit être globalement nul<sup>1</sup>. Aussi, pour des besoins d'analyse, il est proposé une présentation analytique de la balance des paiements. Cette présentation permet de mettre l'accent sur les tendances qui se dégagent de certains groupes de transactions similaires, telles que celles qui

<sup>1</sup>Il s'agit de la présentation standard de la balance des paiements.

---

portent sur des biens, des services, des investissements directs ou des investissements de portefeuille, afin de déterminer s'il y'a des déséquilibres partiels importants. Traditionnellement, les soldes les plus pertinents sont ceux de la balance commerciale, de la balance des transactions courantes et de la balance globale.

La **balance commerciale** correspond à la différence entre les exportations et les importations de biens. Elle fournit une appréciation des performances commerciales du pays et des informations sur les tendances du solde du compte courant. En effet, les données sur les échanges de biens recueillies par les autorités douanières sont souvent disponibles bien avant les données sur les échanges de services réalisés durant la même période. Un concept important dans l'analyse des variations de la balance commerciale est celui des termes de l'échange, définis comme étant le rapport entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation.

Termes de l'échange =  $P_x/P_m$  ;  $P_x$  : indice des prix des exportations ;  $P_m$  : indice des prix des importations exprimés dans la même monnaie que ceux de exportations.

Les termes de l'échange constituent un indicateur du pouvoir d'achat des exportations, lequel influe à son tour sur la production et le revenu intérieurs. Par exemple, si les termes de l'échange d'un pays se dégradent, celui-ci devra accroître le volume de ses exportations, afin de pouvoir maintenir au même niveau ses importations (en volume), ou bien réduire le volume de ses importations s'il ne peut pas accroître dans de brefs délais le volume de ses exportations. En général, dans l'un ou l'autre cas, il lui faudra modifier sa politique économique.

Le **solde des transactions courantes** est probablement l'indicateur des déséquilibres extérieurs le plus utilisé. Il correspond à l'écart entre les crédits et les débits pour toutes les transactions du compte courant : biens, services, revenus et transferts courants. S'il est déficitaire, cela signifie que les dépenses nationales sont élevées par rapport à la production du pays.

Le solde des transactions courantes est financé au moyen des transactions inscrites au compte d'opérations financières. Lorsque le compte courant est déficitaire, le compte d'opérations financières affiche un excédent, ce qui signifie que le pays a emprunté à l'étranger ou a puisé dans ses réserves internationales.

En règle générale, un déficit du compte courant ne pose pas de problème s'il est faible, ou temporaire, ou s'il existe de bonnes possibilités d'investissement. Il est en revanche inquiétant s'il est important et persistant, et s'il se produit à un moment où la dette extérieure est déjà élevée ou les réserves en devises sont faibles.

La **balance globale** est constituée du solde des transactions courantes, des transactions en capital et des transactions financières du secteur privé et du secteur de l'administration publique. Cela ne comprend pas les transactions de la banque centrale et des banques, qui sont au-dessous de la ligne.

Si la balance globale est déficitaire, quatre options de financement s'offrent à la banque centrale. Celle-ci peut :

- utiliser ses réserves internationales ;
  - emprunter des devises auprès d'autres banques centrales ;
  - emprunter auprès du FMI ;
  - recourir à ce que l'on appelle le financement exceptionnel (arriérés de paiements, remise de dette, rééchelonnement de dette).
-

### 3.2 Relation entre la balance des paiements et les autres agrégats macroéconomiques

Les relations entre les indicateurs de la balance des paiements et les autres agrégats macroéconomiques peuvent être appréhendées à travers les trois approches de la balance des paiements, à savoir l'approche par l'absorption, l'approche fiscale et l'approche monétaire. L'équation (1) traduit l'équilibre ressources-emplois en comptabilité nationale :

$$PIB-C-I = X-M \quad (1)$$

où C désigne la consommation finale, I l'investissement, X les exportations de biens et services et M, les importations des biens et services.

L'équation 2 ci-après est obtenue en ajoutant aux deux membres de l'équation (1) le solde des revenus (RNF) et celui des transferts courants (TR) de la balance des paiements :

$$RNDB-C-I = X-M+RNF+TRC =SC \quad (2),$$

où SC est le solde courant de la balance des paiements.

Partant de l'équation 2, **l'approche par l'absorption** de la balance des paiements stipule que le solde courant correspond à la différence entre le revenu national disponible brut et l'absorption (C+I). Ainsi, un déficit du compte courant reflète un excès de l'absorption par rapport au revenu disponible.

**L'approche fiscale ou approche épargne-investissement** part de l'équation 2 réécrite comme suit :  $S-I = SC$  (3), où S est l'épargne nationale. Cette approche indique que le solde courant correspond à l'écart entre l'épargne nationale et l'investissement.

En distinguant le secteur public (Sg et Ig) et le secteur privé (Sp et Ip), cette relation devient :

$$(Sg-Ig)+ (Sp-Ip)= SC \quad (4),$$

Elle met en relation le solde courant de la balance des paiements et le déficit du compte des finances publiques. L'approche fiscale met ainsi en évidence le concept des déficits jumeaux, selon lequel une politique budgétaire expansionniste de l'Etat pourrait être à l'origine du creusement du déficit du compte courant.

Pour sa part, **l'approche monétaire** de la balance des paiements part de l'équation comptable 5 ci après :

$\Delta AEN = \Delta M - \Delta CIN$  (5), où  $\Delta AEN$ ,  $\Delta M$ ,  $\Delta CIN$  représentent respectivement les variations des avoirs extérieurs nets, de la masse monétaire et du crédit intérieur.

Selon l'approche monétaire, le solde global de la balance des paiements qui correspond à la variation des avoirs extérieurs nets, est la variation entre la demande de monnaie et la variation du crédit intérieur. Le solde global sera excédentaire dans la mesure où la variation du crédit intérieur est inférieure à celle de la masse monétaire.

Par ailleurs, il peut être établi un lien entre l'évolution de la balance des paiements et celle de la dette extérieure. En effet, la variation de la dette peut être approchée par le solde courant moins les investissements directs étrangers qui ne sont pas générateurs d'endettement, et la variation des réserves internationales.

## IV - PROCEDURES D'ELABORATION DES BALANCES DES PAIEMENTS DES PAYS DE L'UMOA

Le Règlement n° R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998, relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, a confié à la Banque Centrale l'établissement de la balance des paiements des Etats membres de l'UEMOA. La BCEAO est habilitée à

---

demander directement, ou par l'intermédiaire des banques, des établissements financiers, de l'administration des Postes ou des notaires, tous renseignements nécessaires à l'établissement de la balance des paiements, aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées, ayant leur principal centre d'intérêt ou leur Siège dans un Etat membre de l'Union, ainsi qu'aux personnes ayant leur principal centre d'intérêt ou leur Siège à l'étranger pour les opérations relatives à leur séjour ou à l'activité de leur établissement dans l'Union.

Les statistiques définitives de la balance des paiements sont publiées après approbation par un Comité de Balance des Paiements qui se réunit dans chaque pays sous la présidence du Ministère de l'Economie et des Finances. La Direction Nationale de la BCEAO assure le Secrétariat du Comité (cf. annexe 3). En dehors des statistiques définitives, les Directions Nationales fournissent des estimations provisoires pour les années les plus récentes, ainsi que des projections dans le cadre notamment de la définition et la conduite de la politique monétaire.

Les étapes de confection de la balance des paiements annuelle dans l'Union se déclinent comme suit.

#### **4.1. Confection des balances des paiements nationales**

1. La balance des paiements au titre d'une année  $n$  pour chaque Etat membre de l'UEMOA est établie par la Direction Nationale concernée à partir des principales sources d'information ci-après (*entre mars et octobre de l'année  $n+1$* ) :
    - les enquêtes annuelles sur les transactions avec l'extérieur menées auprès des entreprises (entreprises industrielles et commerciales, compagnies aériennes, agences de voyages, sociétés immobilières, compagnies maritimes, compagnies pétrolières, sociétés minières, bureaux d'études, etc.), de certaines administrations (Ministères du Tourisme par exemple), des ambassades et bases militaires étrangères.
    - Les données relatives aux importations et aux exportations sont établies à partir des statistiques douanières. Le Service en charge de l'établissement de la balance des paiements procède ensuite à plusieurs ajustements (de couverture, de champ, de chronologie, de valeur et de classification) à l'aide notamment des informations collectées à partir des enquêtes.
    - Les statistiques monétaires de la Banque Centrale et des banques ainsi que les données relatives aux transactions des organismes internationaux (ASECNA, IRD, BOAD, Commission de l'UEMOA) transmises par le Siège.
    - Les résultats des travaux de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données du commerce intra-UEMOA, notamment l'estimation de la matrice des échanges intra-communautaires, sont transmis aux Etats membres pour la confection de leur balance des paiements. Cette Cellule a été mise place, afin de réduire les asymétries relevées dans les déclarations des Etats membres sur les échanges intra-communautaires. Composée de représentants des Comités nationaux de balance des paiements, de la Commission de l'UEMOA et de la BCEAO qui en assure le Secrétariat, elle a enregistré au cours de ces travaux antérieurs la participation de AFRISTAT, en qualité d'observateur.
    - Ces données sont traitées et saisies dans une application informatique développée par les Services de la BCEAO pour le calcul de la balance des paiements.
  2. Transmission, par les Directions Nationales, des projets de rapport de balance des paiements au Siège, pour observations (*novembre-décembre de l'année  $n+1$* ).
-



- 
3. Validation des versions définitives intégrant les observations du Siège, par les Comités de balance des paiements des Etats au plus tard le 31 décembre de l'année n+1.

#### **4.2- Confection de la balance des paiements régionale**

La production d'une balance des paiements régionale pour l'UEMOA vise à prendre en compte la spécificité de l'union monétaire, en neutralisant les échanges commerciaux et financiers intra-communautaires. Ce compte permet de mieux appréhender les performances de l'Union en matière de paiements extérieurs et constitue un outil additionnel d'aide à la décision en matière de politique économique et monétaire. Il est élaboré par le Siège de la BCEAO par consolidation des balances des paiements des Etats à travers notamment :

- l'établissement pour chaque Etat membre, d'une balance des paiements hors UEMOA, excluant au crédit et au débit de chaque rubrique, la part des transactions réalisées avec les résidents des autres pays membres de l'Union ;
- l'agrégation des états de balance des paiements et l'intégration des opérations de la BCEAO non réparties entre les Etats membres.

Ce compte est produit au cours du premier trimestre de l'année n+2 et soumis, pour information, au Conseil des Ministres de l'UEMOA.

=====

---

## Annexe 1 : Présentation de la balance des paiements (standard)

Postes	Crédit	Débit	Net (crédit-débit)
<b>1. COMPTE COURANT</b>			Solde des transactions courantes
<b>A. Biens</b>	Exportations	Importations	Balance commerciale
<b>B. Services</b> Transports Voyages Services fournis/reçus par l'administration publique Autres services			
<b>C. Revenus</b> Rémunération des salariés Revenu des investissements Dont : intérêts sur la dette extérieure			
<b>D. Transferts courants</b> Dont envois de fonds des migrants			
<b>2. COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES</b>			
<b>A. Capital</b> Transferts de capital Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits			
<b>B. Opérations financières</b> Investissements directs Investissements de portefeuille Autres investissements Prêts et crédits commerciaux Utilisation des crédits et prêts du FMI Avoirs de réserve Or monétaire Devises étrangères Droits de tirage spéciaux Position de réserve au FMI			
<b>3. Erreurs et omissions</b>			

Source : FMI, Manuel de la balance des paiements, 5<sup>e</sup> édition, 1993.

## Annexe 2 : Présentation de la balance des paiements (optique BCEAO)

Postes	Crédit	Débit	Net (crédit-débit)
<b>1. COMPTE COURANT</b>			Solde des transactions courantes
<b>A. Biens</b>	Exportations	Importations	Balance commerciale
<b>B. Services</b>			
Transports			
Voyages			
Services fournis/reçus par l'administration publique			
Autres services			
<b>C. Revenus</b>			
Rémunération des salariés			
Revenu des investissements			
Dont : intérêts sur la dette extérieure			
<b>D. Transferts courants</b>			
Dont envois de fonds des migrants			
<b>2. COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES</b>			
<b>A. Capital</b>			
Transferts de capital			
Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits			
<b>B. Opérations financières</b>			
Investissements directs			
Investissements de portefeuille *			
Autres investissements *			
Prêts et crédits commerciaux			
Utilisation des crédits et prêts du FMI			
<b>3. Erreurs et omissions</b>			
<b>4. BALANCE GLOBALE</b>			Solde global
Variation des réserves			
Banque Centrale			
Banques			

(\*) : exclut les transactions de la Banque Centrale et des banques qui sont reprises dans la variation des réserves

---

**Annexe 3 : Composition des Comités de balance des paiements dans les Etats de l'UEMOA**

*(Article 4 de l'Annexe III du Règlement n° R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998, relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA )*

Dans chaque Etat membre de l'Union, le Comité de la balance des paiement est placé sous la présidence du Ministre chargé des finances ou de son représentant. Il est composé des membres suivants :

- le Directeur chargé des Finances Extérieures ou son représentant ;
- le Directeur chargé des Affaires Monétaires et Bancaires ou son représentant ;
- un représentant du Ministre chargé du Plan ;
- un représentant du Ministre chargé du Commerce ;
- le Directeur chargé de l'Office des Postes ou son représentant ;
- le Directeur chargé du Commerce Extérieur ou son représentant ;
- le Trésorier Payeur Général ou son représentant ;
- le Directeur chargé de la Dette Extérieure ou son représentant ;
- le Directeur chargé des Douanes ou son représentant ;
- le Directeur chargé de la Statistique ou son représentant ;
- le Directeur National de la BCEAO ou son représentant.

Le secrétariat du Comité est assuré par la Direction Nationale de la BCEAO.

Cette composition n'est pas figée. Elle peut être modifiée en fonction de la structure administrative pour y inclure, autant que possible, tous les acteurs impliqués dans le suivi des relations extérieurs.

---